

Annexe

Ouvertures dominicales 2019 sur la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

Centres de marques et magasins d'usine

Dates :

13, 20 et 27 janvier	(soldes d'hiver)
30 juin et 7, 14, 21 juillet	(soldes d'été)
27 octobre	(vacances scolaires)
1, 8, 15, 22, décembre	(fêtes de fin d'années)

soit : 12 dimanches

Ces dates s'appliquent aux communes et commerces suivants :

- **Ponts-Sainte-Marie :**

Sont concernées les activités commerciales implantées sur le pôle de centres de marques et magasins d'usine, ce dernier étant délimité par le périmètre d'intérêt communautaire initialement défini par la Communauté d'agglomération.

Sont notamment concernés les entités commerciales suivantes : *Mc Arthur Glen, Marques City, Sintexa, et tout autre commerce de centre de marques situé dans l'environnement du pôle commercial.*

- **Saint-Julien-les-Villas :**

Sont notamment concernés *Marques Avenue* (et son association de commerçants), *Adidas, Petit Bateau, Veti Center, Distrimode*, de même que le *Club des Marques, et tout autre commerce de centre de marques situé dans l'environnement du pôle commercial.*

- **Bréviandes :**

Est notamment concerné *Au fil des Marques (société Vestiti).*

- **Troyes :**

Est concerné *Marque Avenue Maison* et les commerces qui composent cet ensemble commercial.

- **Lavau :**

Est notamment concerné le *Village de Marque (Sintexa).*

- **Creney :**

Sont concernées les activités commerciales situées dans le prolongement de *Mc Arthur Glen.*

Pôles commerciaux de périphérie

Dates :

13 janvier	(soldes d'hiver)
26 mai	(fête des mères)
30 juin et 7 juillet	(soldes d'été)
1, 8 septembre	(rentrée scolaire)
24 novembre	(fêtes de fin d'années)
1, 8, 15, 22 et 29 décembre	(fêtes de fin d'années)

soit : 12 dimanches

Ces dates s'appliquent aux communes et commerces suivants :

Barberey Saint-Sulpice :

Sont concernées les activités commerciales situées sur la zone commerciale telle qu'identifiée au sein du Document d'Aménagement Commercial (DAC) inscrit au SCOT, de même que les magasins Centre Régional de la Cheminée et Easy Love.

La Chapelle-Saint-Luc :

Est concerné le pôle commercial *L'Escapade*, avec l'hypermarché *Carrefour* et le centre commercial connexe constitué des *boutiques* et du *mail*.

Saint-André-les-Vergers :

Sont concernées les activités commerciales situées sur la zone commerciale telle qu'identifiée au sein du Document d'Aménagement Commercial (DAC) inscrit au SCOT.

Saint-Parres-aux-Tertres :

Sont concernées les activités commerciales situées sur :

- la zone commerciale telle identifiée au sein du Document d'Aménagement Commercial (DAC) inscrit au SCOT.
- L'axe routier Troyes / Saint-Parres-aux Tertres (avenue du Général de Gaulle)

Sainte-Savine :

Est concerné le magasin Bi 1 (58/60 avenue Général Gallieni), de même que le centre commercial *Carrefour L'Escapade* et ses commerces environnants.

Lavau :

Sont concernées les activités présentes sur la zone commerciale.

La ville de Troyes et son cœur marchand

Dates :

13 et 20 janvier	(soldes d'hiver)
9 juin	(Pentecôte)
30 juin et 7 juillet	(soldes d'été)
8 septembre	(rentrée scolaire)
24 novembre	(Black Friday fêtes de fin d'année)
1, 8, 15, 22 et 29 décembre	(fêtes de fin d'années)

soit : 12 dimanches

Ces dates s'appliquent à l'ensemble des commerces implantés sur la Commune de Troyes, à l'exception de Marques Avenue Maison pour lequel les dates sont indiquées dans la première catégorie « Centres de marques et magasins d'usine ».

Bourgs relais

- Lusigny sur Barse :

12 mai, 16 juin, 7 juillet
6 octobre,
15, 22, 29 décembre

soit : 7 dimanches

Ces dates s'appliquent à l'ensemble des commerces implantés sur la Commune de Lusigny sur Barse.

- Creney :

13, 20 et 27 janvier
3 février
30 juin
7, 14 et 21 juillet
27 octobre
24 novembre
15 et 22 décembre

soit : 12 dimanches

Ces dates s'appliquent aux activités de détail situées dans le centre-bourg de Creney.

Activités spécifiques

- **Barberey Saint-Sulpice : Centre Régional de la Cheminée**
10 et 17 février
22 et 29 septembre
6 et 13 octobre